



ASSISTANT·E·S MATERNEL·LE·S

Élections T.P.E 2021
du 22 mars au 4 avril 2021

Pour une alternative syndicale, le vote CNT-Solidarité Ouvrière !

Les assistant·e·s maternel·le·s, en première ligne pour la garde des enfants

Notre métier vise à accueillir à nos domiciles tout au long de la semaine les enfants de parents-employeurs. Nous veillons, avec professionnalisme à apporter à ces enfants tout le soin nécessaire que ce soit sur les plans éducatifs, ludiques, hygiéniques, alimentaires... En chiffres, **nous sommes plus de 330 000 professionnel.le.s** qui travaillons pour le compte de plus d'un million de parents employeurs pour un taux net horaire de 3,51 € par enfant. Cela représente 1,15 milliards d'heures de travail chaque année. **Qui a dit que les assistant.e.s maternel.le.s ne comptaient pas ?**

Dans la récente crise sanitaire que le monde entier a traversé, nous avons continué à accueillir de très nombreux enfants et ce sans autre protection que celles que nous sommes parvenus à obtenir à nos frais. Comme d'autres professions en première ligne, nous n'aurons pas droit à des primes COVID et à aucune marque de reconnaissance supplémentaire des PMI, de la CAF ou des parents employeurs.

Depuis plusieurs années nous nous battons contre des projets de réformes qui auront pour seules conséquences de faire baisser nos faibles droits, qu'il s'agisse de la réforme de retraites (qui ne voulait pas tenir compte de la pénibilité de notre travail), ou de la réforme de l'assurance chômage qui nous auraient fait perdre nos indemnités. Nous en avons assez !

Avec la CNT-SO, nous pourrons **collectivement retrouver notre dignité** et inverser les rapports de force pour effectuer notre travail et mieux accompagner les enfants.

Notre métier est incontournable

Représentant très largement le premier mode de garde en France (75% des enfants de moins de 3 ans gardés le sont par nous), nous ne supportons plus le manque de considération, la non-reconnaissance de nos savoirs-faire et la diminution de notre reste à vivre.

En effet, en raison de la baisse de la natalité, mais aussi de la précarité galopante, le nombre de nos heures de travail a baissé, et par voie de conséquence l'inscription à Pôle emploi de nombre d'entre nous et pour les autres des salaires mensuels ayant baissé et plus généralement une dégradation de nos conditions d'exercice.

Notre activité nécessitent mieux que des mots et des mesures qui ne prennent pas en considération notre rôle, nos compétences et l'aide que nous apportons à des centaines de milliers de familles et d'enfants. **Nous restons indispensables, utiles socialement, de véritables professionnels et nous nous refusons à basculer davantage dans la précarité. il faut désormais l'entendre !**

Nous méritons mieux que des miettes et des salaires de misère !



Un métier peu reconnu et peu valorisé

Les assistant.e.s maternel.le.s (à plus de 99 % des femmes) souffrent d'un manque de considération criant et des conditions de travail particulièrement difficiles. **La liste des difficultés quotidiennes est longue :**

- Une situation de subordination à une double autorité, celle du département via la PMI (Protection maternelle Infantile) et celle des parents-employeurs, ce qui peut générer avec ces derniers des tensions lors de la négociation du salaire, des problèmes de communication, l'acceptation de tarifs moindres en fonction de la solvabilité des parents...
- La flexibilité horaire rend le métier difficile : 63% d'entre nous travaillons au moins dix heures par jour sur une durée de quatre à cinq jours par semaine. Parallèlement nous sommes nombreuses à connaître des périodes plus ou moins longues de vacances de places.
- En moyenne, nous travaillons 40 heures par semaine, contre 33 heures pour l'ensemble des employés avec des amplitudes journalières atteignant fréquemment les 12h.
- Des salaires horaires peu élevés qui ont globalement baissés ces dernières années et qui dépendent fortement de notre localisation géographique et de la tension locale entre offre et demande d'accueil du jeune enfant.
- Une rémunération mensuelle atteignant en moyenne de 1 108 euros nets par mois mais qui cache de disparités importantes : un quart d'entre nous gagne moins de 617 €.

Ensemble, avec la CNT-Solidarité Ouvrière revendiquons :

- Amélioration significative de nos conditions de travail (accès à la médecine du travail, reconnaissance légale de la pénibilité du travail dans le calcul de nos retraites, aides financière et accompagnement pour l'adaptation et la sécurisation de nos domiciles...),
- Sortir de l'infantilisation, de la pression exercée, sinon dees contradictions et de l'incompétence de certains services départementaux de la PMI.
- Une réelle couverture nationale des relais assistant.e.s maternel.le.s (RAM) et des maisons d'assistant.e.s maternel.le.s (MAM), gérées par et pour nous, accompagnée d'une redéfinition de leur rôle et la mise à disposition de moyens afférents,
- Refonte de la professionnalisation (accès simplifié à la formation professionnelle, une réelle transversalité pour ne pas nous enfermer dans le métier, si nous souhaitons travailler en accueil collectif par exemple).
- Des droits liés au statut et non à l'employeur, pour éviter les conséquences du pluri-employeur,
- Une responsabilisation accrue des parents employeurs recourant à nos services sans avoir conscience de leurs devoirs, ce qui nous pénalise en tant que salariés,
- Un réel travail et la promotion de la mixité professionnelle. La garde des enfants n'est pas qu'une affaire de femmes.
- Augmentation des rémunérations pour que note activité soit viable

Voter CNT-Solidarité ouvrière c'est s'inscrire dans les luttes de la classe ouvrière hors des corporatismes !

CNT-Solidarité ouvrière

Syndicat national des travailleurs de la santé et des services à la personne

4 rue de la Martinique, 75018 Paris

Tel. 09 87 53 87 56